

OFFICE DU BACCALAUREAT DU CAMEROUN  
DIRECTION  
COURRIER DEPART  
22 SEPT. 2011 N° 483/11

OFFICE DU BACCALAUREAT DU CAMEROUN  
DIRECTION  
COURRIER ARRIVEE  
20 SEPT 2011 N° 483/11

*divulgué  
par le  
21.09.11*

ARRETE N° 483/11 /MINESEC/IGE/IPTI/SGCGBTA

Modifiant l'Arrêté N° 06/E/39/MINEDUC/IGPEST/DEXC du 14 Février 1996 complétant et modifiant l'arrêté N° C17/B1/10431/MINEDUC/DEXC du 31 mars 1996 fixant certaines modalités d'application du Décret N° 95/035 du 24 Février 1995 portant organisation des Baccalauréats de l'Enseignement Secondaire.

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

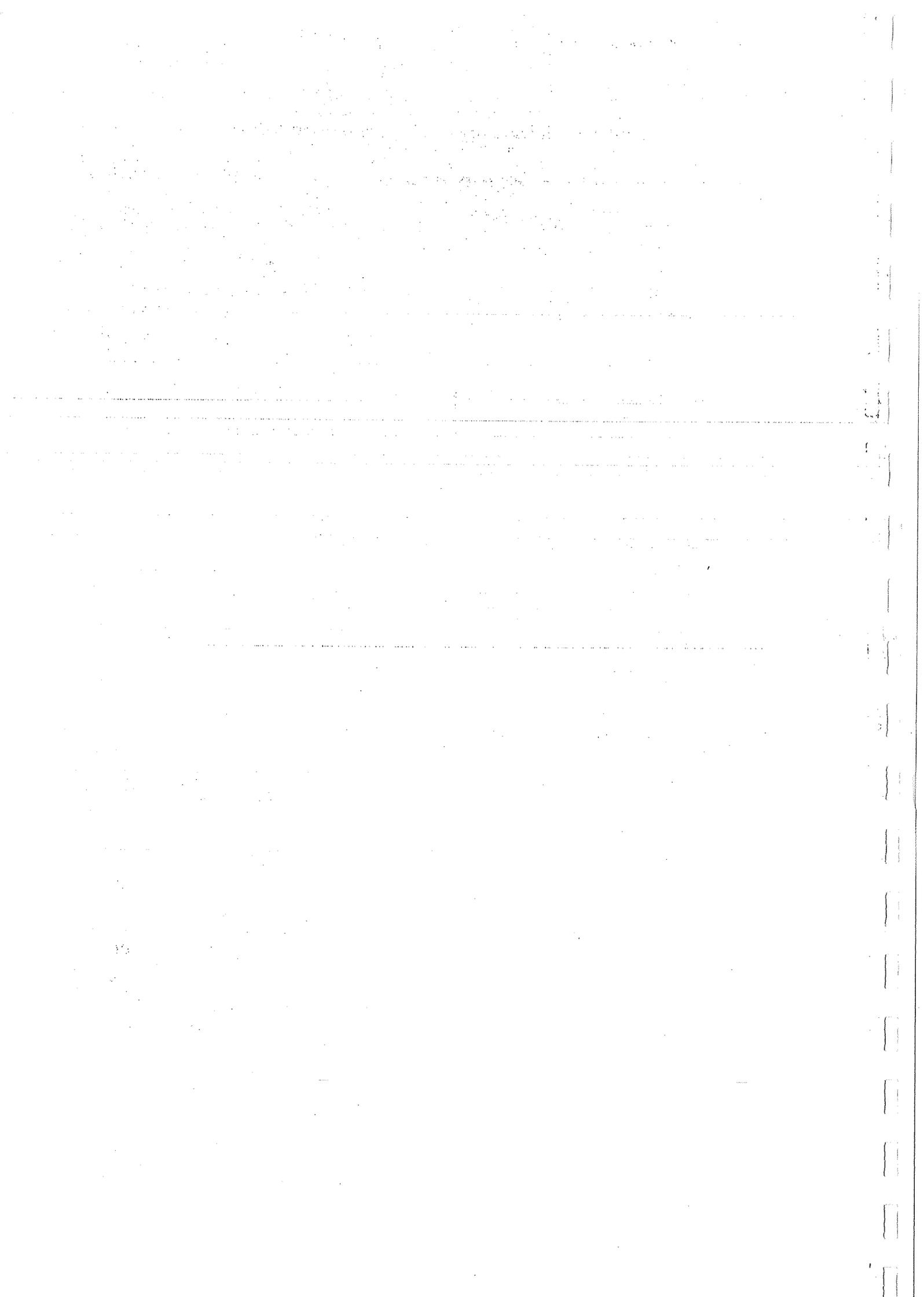
- Vu la Constitution ;
- Vu le Décret n° 2004/320 du 08 Décembre 2004 portant organisation du Gouvernement, ensemble ses divers modificatifs ;
- Vu le Décret n°2004/322 du 08 décembre 2004 portant formation du Gouvernement, ensemble ses divers modificatifs ;
- Vu le Décret n° 2005/139 du 25 Avril 2005 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires ;
- Vu le Décret n° 93/255 du 28 Septembre 1993 portant création d'un Office de Baccalauréat du Cameroun ;
- Vu le Décret n° 95/035 du 24 Février 1995 portant organisation des Baccalauréats de l'Enseignement Secondaire, notamment en son article 10 (1) ;

OFFICE DU BACCALAUREAT  
ARRIVEE  
DIRECTION  
COURRIER ARRIVEE  
23 SEP. 2011 N° 545

A R R E T E

Article 1<sup>er</sup> - Certaines dispositions de l'Annexe 1-d de l'arrêté N°06/E/39/MINEDUC/IGPEST/DEXC du 14 Février 1996, notamment en ce qui concerne la durée de l'épreuve de Dessin au Baccalauréat F4-BA, sont modifiées de sorte que l'indique l'annexe 1-d (Nouveau) ci-joint.

LE RESTE SANS CHANGEMENT



Annexe 1- d (Nouveau)

Série F4 – GENIE CIVIL OPTION BATIMENT (BA)

N°	Nature des épreuves	Durée	Coefficient
I-	<b>EPREUVES OBLIGATOIRES ECRITES (EPREUVES D'ADMISSIBILITE)</b>		
	<i>I.1. Premier groupe d'épreuves :</i>		
	• Procédés de Construction	2 H	1
	• Mécanique Appliquée	3 H	3
	• Métré	2 H	1
	• Dessin	4 H	3
	• Exploitation	4 H	3
	• Règlementation	1 H	1
	• Mathématiques	3 H	3
	• Sciences Physiques	3 H	3
	<b>TOTAL 1 :</b>	<b>22 H</b>	<b>18</b>
	<i>I.2. Deuxième groupe d'épreuves</i>		
	• Français / Philosophie	3 H	2
	• Anglais	2 H	2
	• Education Civique	2 H	2
• Histoire ou Géographie	2 H	1	
<b>TOTAL : 2</b>	<b>9 H</b>	<b>7</b>	
II-	<b>EPREUVES OBLIGATOIRES PRATIQUES (EPREUVES D'ADMISSION)</b>		
	<i>II.1. Epreuves Pratiques</i>		
	• Réalisation d'un ouvrage	6 à 8 H	8
	• Travaux pratiques de Topographie	2 à 4 H	6
	<b>TOTAL : 3</b>	<b>8 à 12 H</b>	<b>14</b>
<i>II.2. Epreuves d'EPS</i>			
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>39 à 43 H</b>	<b>39</b>	
III-	<b>EPREUVES FACULTATIVES</b>		
	• Education Artistique (Dessin, Musique, EM)		



*AS*

